

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 02 OCT. 1986

N° 3799 /15.08.01

Monsieur le Gouverneur de la
Banque Nationale du Rwanda
K I G A L I .-

OBJET: Demande de devises.

Monsieur le Gouverneur,

Subsidiairement à ma lettre n°2534/
15.08.01 du 27 Juin 1986 relative à l'objet repris en marge, j'ai
l'honneur de porter à votre connaissance que le stage d'entraîne-
ment de la Sélection Nationale de Volleyball à Montpellier (FRANCE)
vient d'être confirmé pour la période du 3 au 14 Octobre 1986.

A cet effet, je vous demanderais de
bien vouloir autoriser la conversion en devises d'une somme de
CINQ CENT MILLE FRANCS RWANDAIS (500.000 FRW) représentant les
indemnités de mission en faveur d'une délégation rwandaise qui
s'y rendra.

Veuillez agréer, Monsieur le
Gouverneur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

C.P.I.à:

- Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Volleyball
K I G A L I .-

Secrétaire Général



Handwritten signature and date:
04/10/86

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 27 JUIN 1986

N° 2534 /15.08.01

Monsieur le Gouverneur de la
Banque Nationale du Rwanda
K I G A L I

Objet: Demande de devises.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans le cadre des échanges sportifs que notre Pays entretient avec la France, une délégation rwandaise de Volleyball se rendra à MONTPELLIER en France en vue d'y suivre un stage d'entraînement prévu du 4 au 18 Juillet 1986.

A cet effet, je vous demanderais de bien vouloir autoriser la conversion en devises d'une somme de Deux Cent Cinquante Trois Mille Francs Rwandais (253.000 FRW) représentant les indemnités de mission en faveur de cette délégation.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.À:

✓ - Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Volleyball
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

L. Col/BEM.-



Kigali, le 02/10/1986.

Justification du montant de 500.000 FRW.
à convertir en devises.-

Indemnités de mission:

Joueurs : 800 FRW. X 9 X 12 = 86.400 FRW.

Officiels: 3000 FRW. X 1 X 12 = 36.000 FRW.

Achat billets:

Bruxelles - Montpellier et retour =

43.870 FRW.

Provision de l'équipe pour des dépenses imprévues
lors de la mission = 300.000 FRW.

T O T A L = 466.270 FRW.

Soit ± = 500.000 FRW.

Nous disons CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000 FRW.).

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

LT Col/BEM.-

MUGEMA Domitien
Secrétaire Général

